Linky : le courant passe mal

MERCI, l'Anses ! L'Agence nationale de sécurité sanitaire vient de décréter que le compteur Linky était aussi inoffensif qu'une plaque de cuisson électrique. Ça tombe bien : cette année, 2,3 millions de Linky ont été installés, dans pas moins de 1 000 communes. Mais il en reste 35 millions à fourguer.

Or certains maires font de la résistance : 306 d'entre eux, qu'ils dirigent des trous perdus ou des villes comme Aix-en-Provence (140 000 habitants) ou Caen (110 000), ont refusé Linky. Du coup, Enedis, l'agence chargée de la campagne en cours, a, pour l'exemple, traîné devant le tribunal administratif les maires de Montpeyroux (460 habitants) et Montferrand-du-Périgord (160). *« Ce n'est pas nous qui les avons assignés, mais la préfecture de Dordogne »*, plaide Gladys Staessens, chargée des relations externes relatives au projet Linky chez Enedis. Certes. Sauf qu'Enedis en a quand même profité pour leur réclamer à chacun 4 000 euros de frais de justice. Résultat : les deux délibérations ont été suspendues, et chaque commune a été priée de verser 1 200 euros à la filiale de distribution d'EDF. La liberté n'a pas de coût, mais elle a un prix...

Il y a pire : quand ce ne sont pas les communes qui s'opposent, ce sont les usagers qui se barricadent. A Pamiers, *« une porte* [a été] *fracturée, visiblement par l'auteur de l'installation »* (« La Dépêche », 8/12). A Niort, *« une propriétaire a déposé une main courante et va porter plainte pour violation de domicile. Des plaintes pour harcèlement téléphonique et intimidations sont également envisagées »* (France 3 Poitou-Charentes, 19/11). A Chartres-de-Bretagne, *« plusieurs riverains se sont opposés, physiquement, à la pose de compteurs Linky par des prestataires de services. On a frôlé la bagarre »* (« Ouest France », 10/11).

Pourquoi les installateurs se montrent-ils si peu diplomates ? *« Plus on pose de compteurs et plus on a de primes. On peut se faire 400 euros de plus par mois,* confie au "Canard" un poseur de Linky qui préfère garder l'anonymat. *Nous avons pour consigne de tout faire pour convaincre les récalcitrants. Ils ont droit à des SMS, à des courriers à répétition, à des visites de techniciens qui vont défiler toute la journée pour les faire craquer. »* Charmant, non ? Surtout que, si cette année les 1 800 poseurs employés par plus de 30 entreprises sous-traitantes ont installé environ 15 000 Linky par jour, l'an prochain ils devront en poser jusqu'à 35 000. Ça promet...

Lampes en folie

En outre, la pose de Linky entraîne quelques désagréments : des plaques de cuisson électriques et des box Internet qui flanchent, des lampes qui deviennent folles en s'allumant ou en s'éteignant toutes seules... *« Ces dysfonctionnements sont liés à la coupure électrique qui est effectuée le temps de remplacer le compteur,* rassure Enedis. *Quant aux lampes, ce sont celles qui sont tactiles qui sont concernées. Elles sont très sensibles au passage du flux électrique. Il suffit de les déplacer. »* Fastoche... *« Même si on ne le voit pas tout de suite, Linky a un vrai intérêt collectif. On veut tous des voitures électriques, eh bien, il faudra des compteurs pour gérer tout ça. »* Comme Linky, la bagnole électrique sera obligatoire ?

Ah ! un détail... Si l'Anses a jugé que l'exposition de la population aux champs électromagnétiques émis par Linky n'était pas dangereuse, elle ne s'est pas avancée sur les effets à long terme : *« Peu d'études expérimentales et épidémiologiques sont disponibles concernant les effets des champs électromagnétiques des fréquences sur la santé. »* Bah, on verra plus tard...

Professeur Canardeau